Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 9: Problèmes d'aujourd'hui et de demain

Artikel: Un problème social : a la veille de l'Année Internationale des personnes handicapées en 1981... : Pro Infirmis : nouvelle politique pour l'aide aux personnes handicapées

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824620

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un problème social

A la veille de l'Année Internationale des personnes handicapées en 1981...

Pro Infirmis: nouvelle politique pour l'aide aux personnes handicapées.

Lors de l'assemblée des délégués de Pro Infirmis qui s'est tenue le 14 juin à Granges (SO), la nouvelle politique d'aide aux personnes handicapées mise sur pied par cette organisation d'utilité publique a été ratifiée par les délégués.

La nouvelle politique se caractérise d'une part par la fidélité au principe de l'aide privée (en raison de sa souplesse) et d'autre part par une ouverture accrue, à tous les niveaux, à la collaboration avec les personnes handicapées. Parallèlement, la recherche d'une coordination optimale au niveau de l'aide sociale et de l'aide spécialisée conduit Pro Infirmis à renforcer la collaboration avec ses services sociaux et ses associations affiliées et à introduire la participation pour les collaborateurs.

Voici ce que déclare M. Ernst Brugger, président de Pro Infirmis, ancien conseiller fédéral:

La structure sociale de la Suisse a beaucoup évolué depuis que quelques associations spécialisées se sont réunies en 1920 pour fonder Pro Infirmis. Cette mutation – qui dépasse le cadre de Pro Infirmis – s'est traduite par la création d'innombrables services privés ou publics au cours des 60 dernières années. Ces associations ont grandi parallèlement ou en collaboration avec notre organisation, afin d'apporter une aide efficace à toutes les personnes défavorisées. Avec l'apparition de l'Assurance-invalidité suisse en 1960, la situation s'est considérablement modifiée pour les personnes handicapées. La création de cet organisme a permis à Pro Infirmis de se concentrer sur les tâches essentielles qui sont l'aide et les conseils de nature sociale ou humaine destinés à favoriser l'intégration des personnes handicapées dans notre société.

Cette évolution a naturellement entraîné des modifications structurelles importantes chez Pro Infirmis. C'est pourquoi notre organisation a décidé, voici quelques années, de définir avec la collaboration de ses associations membres, de ses conseils de surveillance cantonaux et de ses services sociaux les priorités qui allaient conditionner à l'avenir son activité en faveur des personnes handicapées. Voici le résumé de ces réflexions:

Pro Infirmis reste fidèle à l'idée qui veut que la politique sociale de l'Etat soit complétée par le travail des organisations privées, reconnues d'utilité publique. Même si la situation des personnes handicapées s'est considérablement améliorée dans certains cas (et surtout sur le plan matériel), l'expérience pratique de Pro Infirmis nous prouve qu'il reste de nombreuses entraves à aplanir, avant que toutes les personnes handicapées puissent jouir d'une pleine égalité sociale et qu'elles puissent organiser librement leur existence.

Pro Infirmis estime que sa tâche essentielle consiste à améliorer les conditions de vie globales des personnes handicapées. Pour atteindre cet objectif, Pro Infirmis collaborera à l'avenir de manière encore plus étroite et plus fondamentale avec les personnes handicapées.

Cela n'implique cependant pas qu'il faille modifier notre raison sociale: le «Pro» garde toute sa signification, puisque le travail entrepris par Pro Infirmis avec les personnes handicapées est en fait un travail qui est fait pour tous les handicapés.

Les services sociaux spécialisés restent plus que jamais une urgente nécessité. Pour diminuer la distance séparant les personnes handicapées du service social, la création de filiales doit être encouragée. De surcroît, Pro Infirmis attache une importance accrue à la mise sur pied de services sociaux polyvalents en collaboration avec d'autres organismes spécialisés.

Nous considérons qu'il est capital d'informer le public sur les problèmes des personnes handicapées. L'intégration sociale dépasse le plan purement professionnel pour englober (au sens large) la société et (au sens étroit)

l'environnement direct du handicapé. Or, cette intégration ne peut se réaliser que si chacun connaît les difficultés auxquelles les personnes handicapées sont confrontées – autrement dit, si chacun connaît des handicapés. Pro Infirmis favorisera donc toutes les initiatives tendant à réunir les non-handicapés et les handicapés dans la vie quotidienne.

Parallèlement à ses activités d'information et de coordination de l'aide sociale, Pro Infirmis veut promouvoir l'intégration en coordonnant l'aide spécialisée pour les catégories de handicaps qui relèvent de sa compétence: handicaps physiques, surdité, dureté d'ouïe, troubles du langage, cécité et amblyopie, épilepsie, handicaps mentaux et troubles du comportement chez les enfants et les adolescents. En sa qualité d'organisation faîtière, Pro Infirmis souhaite collaborer de manière encore plus active avec ses associations membres, afin de développer une politique sociale efficace pour les personnes handicapées. De plus, notre association prend fait et cause pour une utilisation coordonnée des fonds privés ou publics. Elle est consciente qu'elle doit revoir ses structures pour favoriser la collaboration interne. La participation des collaborateurs lui semble représenter un élément important dans cette voie, afin que la pratique soit toujours présente dans le processus de décision. Simultanément, la participation active des personnes handicapées au niveau des comités des associations membres, des conseils de surveillance cantonaux et du comité de Pro Infirmis doit être intensifiée.

Parallèlement à la recherche d'une meilleure coordination et d'une unité de vue au niveau de la marche à suivre, il est indispensable de tenir compte de la diversité qui caractérise notre pays et des particularités régionales. Il n'est donc pas facile de réunir sous une organisation helvétique toutes les caractéristiques et les nuances de 13 associations membres et de 34 services sociaux. Coordination est donc synonyme de discussion et signifiera, à l'avenir aussi, ouverture d'esprit envers les modifications nécessaires et les nouvelles initiatives.

Pro Infirmis souhaite que sa nouvelle politique d'entreprise donne à toute l'organisation les lignes directrices dont elle a besoin pour planifier son action au cours des prochaines années. Les détails doivent encore être étudiés avec soin et la révision des statuts qui en résultera sera soumise pour ratification à l'assemblée des délégués de 1981.

Formation professionnelle

M. O. Nickler, chef de l'office «Formation professionnelle du canton de Berne», développe, ci-dessous, le problème suivant:

La formation professionnelle sur de nouvelles bases?

Le monde de la formation professionnelle se présente sous des aspects très variés. A l'heure actuelle notre pays compte quelque 280 métiers exigeant un apprentissage et faisant l'objet d'une réglementation fédérale, dont 250 peuvent être appris dans le canton de Berne. A la fin de l'année dernière, l'Office cantonal pour la formation professionnelle a enregistré dans ce contexte 25259 contrats d'apprentissage (65,9% d'apprentis, 34,1% d'apprenties). Les métiers se distinguant le plus fortement par leur nombre étaient représentés par les quotas respectifs de: 4530 employés de commerce, 2114 vendeurs et vendeuses, 1887 mécaniciens et mécaniciens de précision, 1099 mécaniciens sur automobiles et pas moins de 1042 cuisiniers et cuisinières. Fait remarquable, on constate que les métiers artisanaux regagnent du terrain, qu'il y a de nouveau des cordonniers, que le peintre sur verre n'a pas cessé d'exister, que la nouvelle profession de technologue en denrées alimentaires prend pied et qu'à côté des poseurs de routes, il y a aussi les luthiers et les facteurs de pianos, d'orgues et instruments de cuivre qui trouvent visiblement satisfaction dans leur métier nécessitant un apprentissage. Ce passage en revue as-